

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 27 novembre 2020**

Délibération CA-2020-64

Approuvant les grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2021

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;

Vu la présentation du projet relatif aux grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2021, lors du conseil d'administration du 27 novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 27 novembre 2020 en formation plénière, à 27 membres présents et représentés avec 22 « pour », 4 « contre » et 1 abstention :

ARTICLE UNIQUE :

Approuve les grandes orientations budgétaires, enveloppes et dotations relatives au budget initial 2021, telle que définies dans le document annexé à la présente délibération.

Fait à Créteil, le 27 novembre 2020

Le Vice-Président du Conseil
d'administration

Amílcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil.